

Conseil municipal du 2 septembre 2022

Présents :

Mmes, BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel
MM, BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille,
GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absent excusé : néant

Secrétaire : RAYNAUD Mary

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Désignation de l'Élu Rural Relais de l'Égalité (ERRE)	<p>Afin de favoriser l'égalité homme/femme en milieu rural mais aussi et surtout pour lutter contre les violences conjugales, l'association des maires ruraux de France (AMRF), a mis en place un plan au niveau national, qui a été approuvé par le gouvernement.</p> <p>Ainsi, monsieur le Préfet demande à chaque conseil municipal, de désigner un référent ERRE qui, après formation, sera chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les problèmes au sein de la commune- Recevoir les victimes et les diriger vers les structures adaptées <p>Deux conseillères se sont portées volontaires à savoir Mesdames BOUVERET Edith (titulaire) et STIEVENARD Muriel (suppléante).</p> <p>Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux candidatures.</p>
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe	<p>Le conseil municipal décide de créer un poste de secrétaire de mairie, adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps non complet à hauteur de 23h00 par semaine, relevant de la catégorie hiérarchique C. Auparavant, le poste était adjoint principal de 1ère classe.</p>
Recensement de la population 2023	<p>Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.</p> <p>Cette opération nécessite la désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la collecte du recensement. Notre secrétaire de mairie est désignée.</p> <p>Il sera également nécessaire de recruter un agent recenseur, qui ne peut pas être un élu. Un appel à volontaire sera effectué mais les candidats ou candidates peuvent déjà se faire connaître en mairie (emploi pendant un mois).</p>
Avancement de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	<p>Chaque communauté de communes possède une CLECT, qui est chargée d'évaluer le montant total de la charge financière transférée par les communes membres. Elle doit apprécier l'étendue des compétences transférées et analyser pour chaque commune l'ensemble des recettes et des dépenses à transférer selon une méthodologie fixée par la loi. Cette commission évalue notamment les frais de scolarité, que nous reversons à la communauté de communes.</p> <p>La commission est composée d'un représentant par commune, soit 27 membres. Une réunion a eu lieu le 27 juillet et nous devons maintenant adopter ou rejeter le rapport qui a été élaboré. Ce document peut être consulté en Mairie.</p> <p>Le conseil municipal adopte le rapport élaboré par le président de la CLECT par 2 abstentions (BILLARDEY Jean-Philippe et FARQUE Cyrille) et 9 voix pour.</p>

<p>Renouvellement de l'adhésion au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)</p>	<p>Les collectivités territoriales traitent de nombreuses données personnelles, pour assurer la gestion des services publics dont elles ont la charge (état civil, listes électorales, eau, assainissement etc....)</p> <p>La loi impose que chaque commune doit désigner un délégué à la protection des données (DPD) auprès de la CNIL. Le DPD est responsable de la mise en conformité des règles relatives à la protection des données.</p> <p>Depuis 2020, la commune a adhéré au centre de la gestion de la fonction territoriale de Meurthe et Moselle qui fait office de DPD.</p> <p>Notre adhésion arrivant à échéance, le conseil municipal décide à l'unanimité de la renouveler pour une durée de 2 ans, pour un montant annuel de 30 euros.</p>
<p>Camping</p>	<p>Tous les ans, la fréquentation de notre camping diminue. Ces deux dernières années, quatre emplacements sur vingt deux, ont été occupés.</p> <p>Lors des deux dernières années, le budget était clôturé quasiment à l'équilibre, entre les dépenses de fonctionnement et les locations sans compter les heures d'entretien des espaces verts et les heures de ménage des sanitaires.</p> <p>Cette année, un seul campeur s'est installé du 15 juin au 20 août, ce qui occasionne une perte de l'ordre de 2000 euros.</p> <p>Les sanitaires sont vétustes et plus aux normes, notamment en ce qui concerne l'accès aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de le fermer à compter de l'année prochaine, par 8 voix pour et trois abstentions : RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel, BRUN Philippe.</p>

La séance est levée à 20 heures 00

Le Maire

Fernand STEFANI